



Avis de mise à disposition du public

De la convention OPAH

de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane

La Communauté de communes Quercy-Bouriane a réalisé une étude en vue de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur l'ensemble du périmètre de la CCQB pour une période de 3 ans de 2024 à 2027

Les objectifs visés sont :

- la lutte contre l'habitat indigne,
- la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique,
- l'adaptation des logements aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

L'OPAH communautaire concerne les 20 communes membres de la CCQB. Elle est mise en place pour une période de 3 ans et vise l'amélioration de 145 logements. Les propriétaires privés occupants et bailleurs pourront bénéficier d'aides octroyées par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, par le Département et par la CCQB dans les conditions fixées dans les conventions mises disposition.

Les conventions précisent notamment

- le périmètre des opérations,
- le montant total des aides susceptibles d'être accordées,
- les actions d'accompagnement et d'amélioration du cadre de vie prévues.

En application de l'article L.130-1 du code de la construction et de l'habitation, la CCQB met à disposition du public la convention d'OPAH de la CCQB pendant une durée d'un mois avant sa signature soit

du 3 juin au 3 juillet 2024.

Pendant cette période, la convention est consultable :

- sur le site internet www.ccqb.fr ;

